Image not found or type unknown

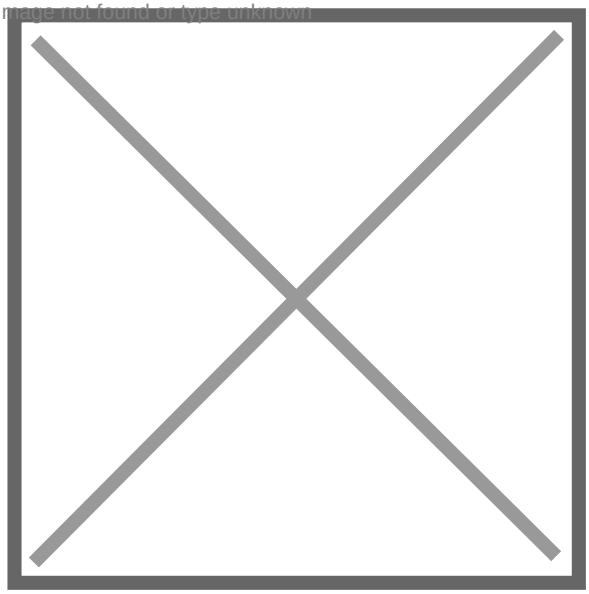

Signature tardive de la fiche de poste d'un cdi

Par **melissandre**, le **03/08/2011** à **11:35**

Bonjour,

J'ai signé un CDI en juillet 2010 après avoir fait 6 mois sur ce même poste. Aucune fiche de poste n'a été signée à ce moment là. Je l'ai réclamé plusieurs fois. Aujourd'hui, on me propose une fiche de poste où d'autres missions me sont rajoutées et bien sûr pas d'augmentation de salaire. Quels sont les recours? Est ce que je peux ne pas signer ma fiche de poste et quelles sont les conséquences?
Merci pour vos réponses.

Par **pat76**, le **03/08/2011** à **18:44**

Bonjour

Quel emploi devez-vous occuper d'après votre contrat?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés